

**Certificat d'examen de type
n° F-03-D-285 du 08 septembre 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D020084-D5

**Compteur d'énergie électrique STEPPER
type U3C3**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 6 janvier 1987 relatif à la construction, et à l'approbation de types de compteurs d'énergie électrique, fondés sur un principe électronique.

FABRICANT :

STEPPER ENERGIE FRANCE- 51 rue Jacques Mugnier - B.P. 2154 - 68060 Mulhouse Cedex - FRANCE.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° F-03-D-215 du 12 juin 2003 relatif au compteur d'énergie électrique STEPPER type U3C3.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie électrique STEPPER type U3C3 faisant l'objet du présent certificat diffère du type approuvé par le certificat précité par une modification du couvercle en éliminant une ouverture devenue inutile.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro du certificat de type et la date figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux fixés par le certificat précité.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les conditions particulières d'installation définies dans le certificat n° F-03-D-215 précité restent inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D020084-D5 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 12 juin 2013.

ANNEXE :

Plan – boîtier modifié (variante 175 Hz ½ taux),

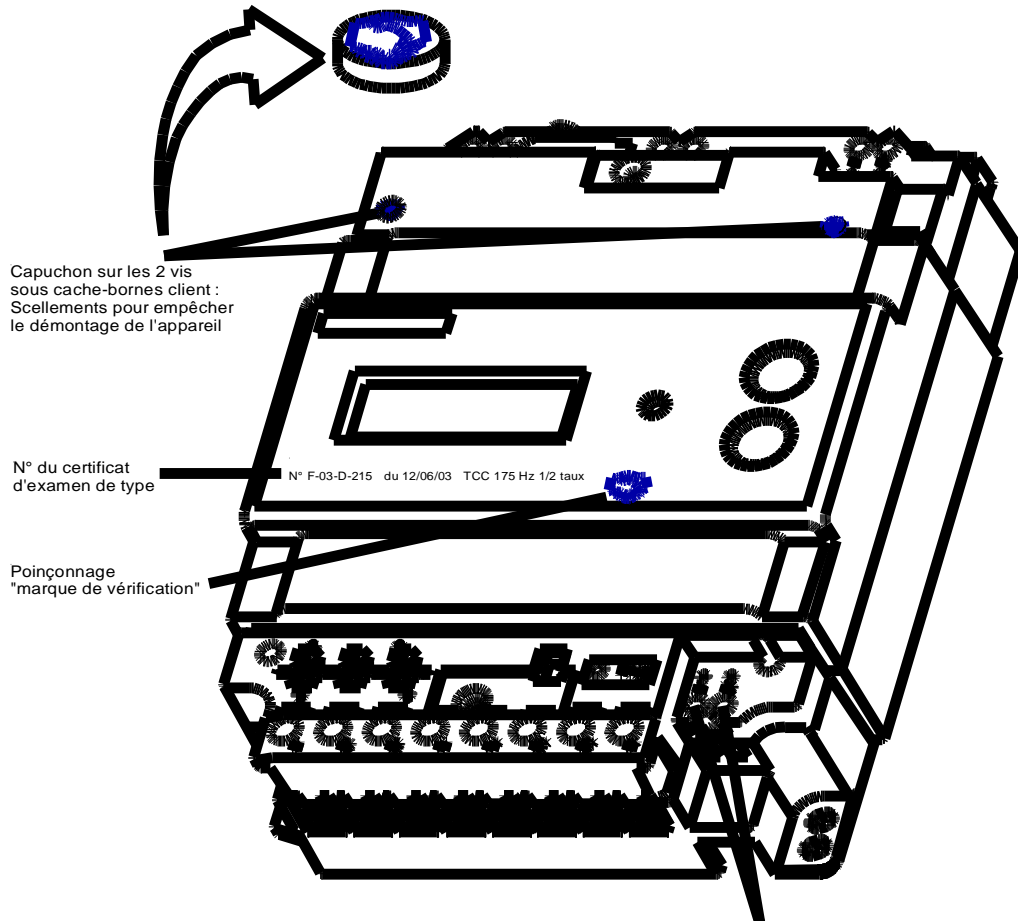
Plan – boîtier modifié (variante 175 Hz taux plein).

Pour le Directeur Général
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

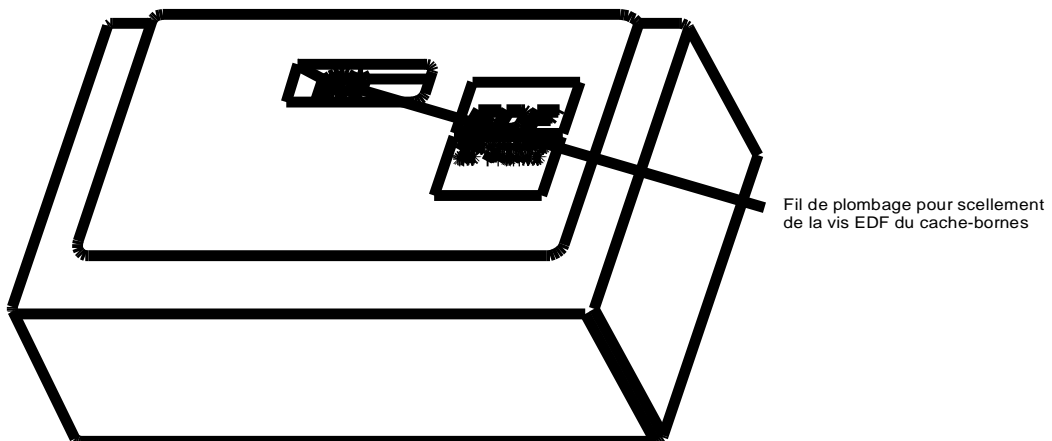
Annexe au certificat n° F-03-D-285

Compteur d'énergie électrique STEPPER type U3C3

Emplacement des scellements (variante 175 Hz 1/2 taux)



Après calibration du compteur par les bornes de sortie téléreport T1 et T2, l'accès au moniteur est interdit par un verrouillage électronique



Annexe au certificat n° F-03-D-285

Compteur d'énergie électrique STEPPER type U3C3

Emplacement des scellements (variante 175 Hz taux plein)

